



L'AUTO-ENTREPRENEUR : MODE D'EMPLOI

La CCI Seine-et-Marne met en place des formations pour les « Auto-entrepreneurs » : pour informer les porteurs de projets sur ce nouveau statut et les former sur l'aspect fiscal, administratif et social.

Le statut de l'Auto-entrepreneur suscite beaucoup de questions : qu'est ce que le statut d'auto-entrepreneur ? Qui peut devenir auto-entrepreneur ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Quelle est ma couverture sociale ? Quelles seront mes charges ?.... Afin d'y répondre et de former ces nouveaux chefs d'entreprise, la Chambre de Commerce de Seine-et-Marne organise des formations dans ses locaux de Melun et Serris.

« Formation auto-entrepreneur »
Site de Melun : 28/05/2010
Site de Serris : 23/04/09 – 18/06/2010
Horaires : 9h30 à 17h30

Au programme :

LE STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR - Intervenant : conseiller CCI

- Rappel du statut en général
- Comment s'immatriculer ?
- L'Accre

SOCIAL - Intervenant : agent du RSI (Régime Social des Indépendants)

- Les cotisations (selon activité avec ou sans Accre)
- Les prestations santé et retraite : quels sont les droits ?
- Les modalités de calcul et de paiement des cotisations

COMPTABILITE - Intervenant : expert-comptable

- Simulations et calculs pour faire le choix du bon régime à savoir si le statut de l'auto-entrepreneur est adapté à l'activité envisagée
- Obligations comptables pour l'auto-entrepreneur

FISCALITE - Intervenant : agent des Impôts

- Régime micro-fiscal
- Impôt sur le revenu et l'option du versement libératoire de l'IR
- Incidences en cas de dépassement du CA autorisé

Informations et inscriptions :

Contact site de Melun : 01 64 52 69 39
Contact site de Serris : 01 74 60 51 24

Plus d'informations et plans d'accès sur www.seineetmarne.cci.fr